

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet d'extension de l'activité d'assainissement

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ACV BIAJOUX

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Stéphane BIAJOUX, Président

RCS / SIRET

4 3 1 6 6 3 0 9 5 0 0 0 2 1

Forme juridique

Société par Actions Simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	<p>Modification d'une ICPE existante -> rubrique 2718.1 A (installation de transit de déchets dangereux) 40 t actuel, 50 t suite au projet, entraînant alors la prise en compte d'un CERFA d'étude "cas par cas".</p> <p>Pas de dépassement des seuils nécessitant l'évaluation environnementale systématique du projet (IED et SEVESO).</p> <p>Création de la rubrique 2790 (installation de traitement de déchets dangereux) à autorisation</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société ACV BIAJOUX envisage les évolutions suivantes pour son site de Péronnas :

1. La réduction de sa capacité de stockage temporaire de déchets dangereux,
2. La collecte de déchets industriels classés en 16 10 01* et 16 03 05*,
3. La création d'une zone de prétraitement des eaux de collecte de séparateurs d'hydrocarbures en vue de leur réutilisation.

Il n'y a pas de travaux de démolition associé au projet d'extension.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Economie d'eau potable et réemploi d'eau usées : Afin de limiter sa consommation d'eau (6 400 m³/an en 2020), ACV BIAJOUX envisage la mise en place d'un prétraitement des déchets d'hydrocarbures afin de récupérer des eaux pour les réutiliser dans ses hydrocureurs.
- Réduction des déchets traités à l'extérieur et donc du trafic associé : la zone de prétraitement des déchets d'hydrocarbures permettra de réduire les envois et traitement de déchets dangereux (boues issues de l'entretien des débourbeurs-déshuileurs) à l'extérieur
- Non assujettissement IED : La capacité de stockage temporaire de déchets dangereux sera réduite afin de rester en dessous des seuils d'assujettissement IED.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les zones au niveau desquelles le projet est envisagé, sont d'ores et déjà existantes et aménagées (bitumées).

Les travaux consisteront à :

- Pour la zone de prétraitement de déchets d'hydrocarbures : créer une aire de dépotage avec une connection de la rétention au réseau d'eaux pluviales susceptible d'être polluées (présence de séparateurs d'hydrocarbures existants), positionner les cuves en rétention (travaux de maçonnerie pour la réalisation de rétention).
- Pour la zone de regroupement des eaux souillées : positionner une cuve aérienne de 20 m³ en rétention (travaux de maçonnerie pour la création de la rétention).

Durant cette phase de travaux, les eaux de collecte des séparateurs continueront de transiter sur le site ACV BIAJOUX avant de partir en centre de traitement de déchets industriels.

La phase de travaux sera très limitée dans le temps (quelques jours) et ce, sur une durée de 1 mois maximum.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le porter à connaissance joint en annexe 7 décrit la configuration des installations en phase "exploitation".

Les différents plans du site, dans sa configuration projetée, sont fournis en annexe 2-3-4-5. Ils détaillent les installations envisagées.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les activités de ACV BIAJOUX sont déjà soumises à autorisation au titre de la réglementation sur les ICPE (rubrique 2718).

Les activités de ACV BIAJOUX sont régies par un arrêté préfectoral en date du 10 avril 2006 actualisées par un arrêté préfectoral complémentaire en date du 6 Juin 2018.

Suite au projet, les activités de ACV BIAJOUX resteront soumises à autorisation au titre de la rubrique 2718.

Une nouvelle rubrique à autorisation sera créée (2790 - traitement de déchets dangereux) ainsi qu'une rubrique à déclaration (2716.2 - Installation de transit de déchets non dangereux non inertes).

Les modifications envisagées n'engendrent pas de dépassement des seuils IED et SEVESO.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Zone de prétraitement des eaux de collecte des séparateurs - - rétention des cuves - aire de dépôtage	- 8 m x 8 m x 0.6 m 8m x 3 m
Zone de regroupement des eaux souillées - rétention de la cuve d'eaux souillées et des GRV : 20 m3 reliée à une rétention déportée de 20 m3 (ancienne cuve de stockage)	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 6 ° 9 ' 5 8 " 94 Lat. 5 ° 1 1 ' 4 5 " 55

ACV Biajoux Assainissement
635 Rue Lavoisier
01960 Péronnas

Parcelles Section B n°2606, 2564
et 2698 du plan Cadastral

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le site ACV BIAJOUX dispose d'une autorisation d'exploiter par arrêté préfectoral du 10 avril 2006 actualisé par un arrêté préfectoral complémentaire en date du 6 juin 2018.

Une étude d'impact avait été réalisée lors du montage du dossier de demande d'autorisation au titre des ICPE (02/2001).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II : Ensemble formé par la Dombes des étangs et sa bordure orientale forestière couvrant la partie Sud du site de ACV BIAJOUX.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE de l'État dans l'Ain a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2018 pour sa troisième échéance 2018-2022. Le site sera pas source de nuisances sonores excessives conformément au PPBE de l'Ain.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun monument historique ne se situe dans l'emprise du site et l'aire d'étude n'est pas concernée par un périmètre de protection.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ville de PERONNAS ne compte pas d'installations classées SEVESO et ne dispose pas de Plan Particulier du Risque Technologique (PPRT). La commune de Péronnas n'est pas concerné par le risque inondation.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ville de Péronnas n'est pas incluse dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ACV BIAJOUX est situé en dehors des périmètres de protection (rapprochés et éloignés) du captage AEP de Péronnas.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone Natura 2000 / ZICO la plus proche : La Dombes (FR8201635) situé à 1.3 km à l'Ouest et au Sud comprenant 2 types de zones réglementaires : zone de protection spéciale (ZPS) et Site d'Importance Communautaire (SIC). La Dombes est une des zones humides d'importance majeure en France ; elle est inventoriée comme ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Economie d'eau : dans le cadre du projet, les prélèvements en eau sur le réseau AEP seront nettement réduits grâce à la zone de prétraitement des eaux hydrocarburées. Le gain attendu est d'environ 6 m3 par jour sur 220 jours, soit 1 320 m3/an.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type II « Ensemble formé par la Dombes des étangs et sa bordure orientale forestière » couvre la partie Sud du site de ACV BIAJOUX. L'intérêt fonctionnel de cette zone est tout d'abord d'ordre hydraulique (ralentissement du ruissellement, auto-épuration des eaux). La société ACV BIAJOUX dispose déjà d'un site entièrement imperméabilisé (enrobé goudron). Ces surfaces resteront inchangées dans le cadre du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ville de PERONNAS ne compte pas d'installations classées SEVESO et ne dispose pas de Plan Particulier du Risque Technologique (PPRT).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de PERONNAS située en zone 3 dite de "sismicité modérée"
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seules émissions atmosphériques du site sont diffuses (absence de rejets canalisés). Elles sont liées aux mouvements des hydrocureurs et dépotages. Les effluents aqueux sont canalisés.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre du projet, le trafic sera identique voire en diminution du fait du prétraitement sur place qui entraînera moins de trafic de camion pour le traitement des eaux hydrocarbonées comme déchets (1 camion par semaine en moins).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les sources sonores dues à l'activité se limitent aux : allers et venues des hydrocureurs (11 allers-retours par jour), remplissage et vidange de cuve, lavage des hydrocureurs. Une nouvelle campagne de mesure des niveaux sonores sera menée dans le cadre du projet afin de confirmer les résultats de la dernière campagne de mesure. ACV BIAJOUX est hors zone d'influence d'infrastructures bruyantes.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La principale source de rejets atmosphériques est liée aux mouvements des véhicules du site (hydrocureurs du site et véhicules du personnel). Aucune incidence notable n'est à signalée sur point.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le porter à connaissance joint en annexe 7 décrit les mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - porter à connaissance

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Perannes

le,

7/09/2021

Signature

 S. B. A. T. O. U. X

